

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France - 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 2023-135

OBJET : Concours d'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2^e classe - Session 2019.
Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 2020-44 du 25 février 2020.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre III, et ses articles L. 325-26, L. 325-38 à L. 325-42,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2020-44 du 25 février 2020 portant liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2^e classe,

Vu l'arrêté n° 2021-72 du 22 avril 2021 portant suspension d'inscription sur liste d'aptitude des lauréats de concours liée à la période d'urgence sanitaire,

Considérant que douze des lauréats, portés sur la liste susvisée, qui n'ont pas été nommés stagiaires, ont demandé à être maintenus sur cette liste,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les douze lauréats, dont la liste est annexée, sont maintenus sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2^e classe.

Article 2 : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article 24 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 9 mai 2023

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE

Accusé de réception en préfecture
093-28750060-20230509-2023-135-AR
Date de télétransmission : 11/05/2023
Date de réception préfecture : 11/05/2023

ANNEXE A L'ARRETE N° 2023-135 DU 9 MAI 2023
portant mise à jour de la liste d'aptitude de rédacteur territorial principal de 2^e classe

BOUMRAR Djamila
CAVALLINI Jean-Baptiste
GAZEL Pretty
HARDAT Céline
HURON Dorothee
JUSTE Anaïs
MACE Amandine
OSIOW Lionel
PAULET Cécile
ROSE-DITE-MODESTINE Isabelle
SAMATHI Gladys
SANLOUP Céline

La présente liste est arrêtée à douze lauréats.

Fait à Pantin, le 9 mai 2023

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE